Édition 4 Juin 2018



# Les neuvelles

Chers citoyens,

Chers partenaires,

J'ai le plaisir de vous présenter la quatrième édition du communiqué *Les nouvelles du PDQ 33*. Nous souhaitons partager avec vous nos réalisations et nos projets dans la communauté. Vous y trouverez également un espaceconseil où nous vous offrirons nos recommandations sur différents sujets d'actualité. Je profite de l'occasion pour me présenter à titre de nouveau chef pour le poste de quartier 33.

Bonne lecture!

Commandant Joanne Matte

#### VOL DANS UN VÉHICULE

Un individu connu des policiers et récidiviste de vols dans les véhicules a finalement été pris en flagrant délit. Depuis son arrestation, il est encore incarcéré à ce jour.

Pour éviter d'être la cible d'un vol dans votre véhicule, voici guelques conseils de prévention :

- Garez votre voiture aux endroits permis et éclairés.
- Verrouillez toujours les portières de votre voiture. N'y laissez jamais d'objets de valeurs à la vue, rangez-les plutôt dans le coffre.

#### CONSEILS PRÉVENTIFS

Nos aînés de Parc-Extension sont parfois sollicités pour des travaux dans leur maison et des malfaiteurs en profitent pour les voler. Assurez-vous d'avoir des références des gens que vous engagez.

Pour prévenir le vol des vélos, nous vous conseillons l'usage d'un bon cadenas. Il est également possible de venir au poste de quartier pour le faire buriner. Nous y graverons ainsi un numéro et il sera enregistré. S'il est retrouvé nous saurons l'identifier.

### LES CYCLISTES ET LE CODE DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Le code de sécurité routière a récemment connu des modifications dont plusieurs touchent les cyclistes, notamment l'augmentation des amendes à 80\$, plus les frais. En voici deux exemples :

Question 1 : Un cycliste peut-il porter des écouteurs aux oreilles lorsqu'il circule sur son vélo?

Réponse : À partir du 30 juin 2018, l'article 443.2 du CSR prévoit qu'AUCUN écouteur ne sera permis à vélo.

Question 2: Un cycliste peut-il tenir en main son cellulaire lorsqu'il circule sur son vélo?

**Réponse**: À partir du 30 juin 2018, l'article 443.1 du CSR prévoit qu'il est interdit à tout cycliste de faire usage d'un téléphone cellulaire. De plus, le cycliste qui tient en main, ou de toute autre manière un appareil portatif, est présumé en faire usage.

## RETOUR SUR LA SEMAINE DE POLICE

Note activité sur la semaine de la Police du mois de mai dernier a été un réel succès. Nous avons reçu diverses unités du Service dont la cavalerie pour faire découvrir aux citoyens notre organisation.



#### **RÈGLEMENTS MUNICIPAUX**

En cette saison estivale, nous vous rappelons certains règlements municipaux :

- Il est strictement interdit de consommer des boissons alcoolisées dans les espaces publics ainsi que dans les parcs.
- Les parcs se ferment à minuit. Le respect de l'heure est donc de mise.

Pour recevoir *Les nouvelles du PDQ 33*, nous vous invitons à communiquer avec nous par courriel à : <a href="mailto:yvette.kayombo@spvm.qc.ca">yvette.kayombo@spvm.qc.ca</a>.

Visitez notre site Internet au <a href="www.spvm.qc.ca/fr/pdq33">www.spvm.qc.ca/fr/pdq33</a>

Urgence : 9-1-1 PDQ 33 : 514 280-0133 Info-Crime : 514 393-1133